



Procédure de licenciement quelles sanctions ?

Par **57MB25**, le **12/05/2011** à **18:55**

Bonjour,rrrrrrrrJe travail dans une usine de montage. rnQuand je vais au travail je gare mon véhicule sur un parking prévu a cet effet et j'ai un badge pour accéder a l'usine dans laquelle se trouve mon poste de travail. Ceci dit avec ce badge je peux penetrer sur le site n'importe ou.rnJ'ai aussi obtenu une clef pour mettre le gazoil dans les vehicules de service quand j'étais en prêt, qu'on ne m'a jamais redemmandé et qui est resté accroché a mon porte clef (cela fait deux mois que je l'ai).rnJ'ai eu une convocation pour passer une formation dans un batiment éloigné sur le site ce qui m'a obligé a rentrer dans le site a l'aide de mon badge avec mon vehicule personnel.rnEt en me rendant a la formation je suis passé a coté de la station service, j'avais sur moi cette fameuse clef qui permet de mettre le gazoil et j'étais en réserve, d'autant plus que j'étais toute la journée en formation et que je repartais travailler le soir même.rnC'est pourquoi je suis aller mettre une trentaine de litres de gazoil sans me poser de questions.rnTrois jours plus tard mon DRH me convoque, et il me demande ce que j'ai fait ce fameux jour de formation.rnJe lui explique tout ceci.rnEt il me dit que j'ai volé la société de trente litres de gazoil.rnIl me fait signer un papier qui explique tout les faits mentionné ci dessus.rnDans ce document j'explique que je suis prêt a rendre cette clef et que je suis prêt a rembourser les trentes litres de gazoil.rnLe lendemain je suis de nouveaux convoqué pour rendre la clé et pour signer une lettre qui m'informe que la société envisage de prendre une mesure de licenciement a mon encontre.rnAinsi il m'est demandé de me rendre a un entretien préalable pour m'expliquer sur les faits qui me sont reprochés.rnIl est dit aussi que j'ai la possibilité de me faire assister par une personne fesant parti de l'entreprise.rnVoila maintenant les questions que je me posent sont les suivantes :rrrr- Le licenciement est-il automatique ? (le DRH m'a dit que non, il est possible que je soit seulement mis a pied pour quelques jours non rénumérés)rrrr- Le DRH m'a dit que 20% de la décision sera prise par lui même, est ce possible ?rrrr- Il m'a conseillé de faire une lettre d'excuse en mentionnant que cela tient plus

d'une erreur de jeunesse qu'autre chose, pensez vous que cela pourra faire pencher la balance ?
- Si le licenciement est prononcé, ce sera a votre avis quel type de licenciement ? faute légère, cause réelle et sérieuse, faute grave ou faute lour

Par **Cornil**, le **14/05/2011** à **22:31**

Bonsoir "57MB75"
Impossible de sonder par Internet ce qui se passe dans l'esprit de ton employeur !
oui, une lettre d'excuse ne peut pas faire de mal.
Non, le licenciement n'a rien d'automatique et m'apparaît même improbable tel que tu exposes les entretiens que tu as eus.
Bon courage et bonne chance.